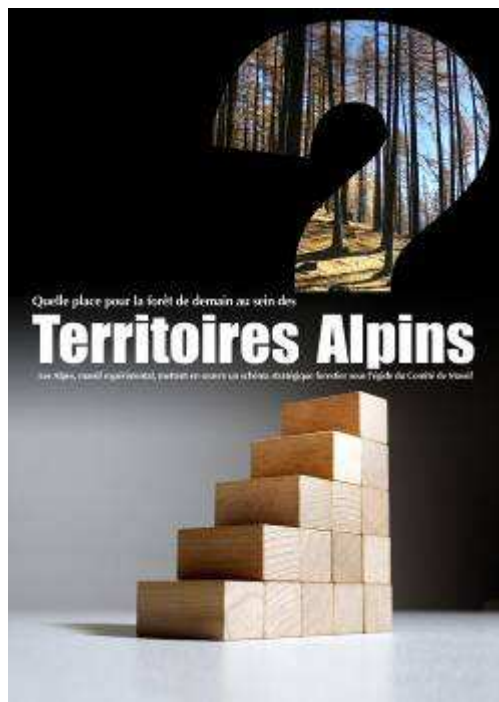


Schéma Stratégique Forestier du Massif des Alpes



La forêt est un élément majeur du milieu montagnard, atout du développement local. Face aux préoccupations du 21ème siècle, elle doit trouver sa place dans les stratégies territoriales ! Vous savez comme nous que cette forêt offre des réponses pour limiter l'effet de serre, elle est un lieu de prédilection pour la biodiversité, une ressource renouvelable, durable. L'Europe s'attache de plus en plus au principe de gouvernance, les financements nationaux et territoriaux évoluent du soutien des politiques de filières vers le soutien des politiques de projets.

Dans les Alpes, les projets qui se réaliseront seront ceux portés par les territoires ! A cet effet, une démarche tout à fait novatrice se construit sur le massif des Alpes. Ce territoire qui a été retenu comme zone pilote pour bâtir sa propre stratégie forestière met en œuvre un Schéma Stratégique Forestier (proposition du CIADT de Septembre 2003).

Compte rendu des deux journées alpines de débats 9 et 14 décembre 2005

Une démarche participative qui implique l'ensemble des acteurs du territoire, par groupes de réflexion, et lors de journées de débats.

Rappel : une construction du projet en plusieurs étapes

Le 22 octobre 2004 la première réunion du groupe d'acteurs retient différents axes de travail. Quatre groupes de réflexion sont créés, leur rôle est d'établir un état des lieux, d'énoncer les problématiques pour identifier des orientations pour la forêt alpine de demain.

- **Cadre de vie** : milieu rural, risque, paysage, tourisme, urbanisme...
- **La forêt source de produits d'avenir** : une énergie actuelle, le bois d'œuvre de demain, des produits à inventer.
- **Habitat** : moderne et bioclimatique
Ces différents thèmes sont arrêtés après un premier diagnostic entre acteurs forestiers impliqués dans la démarche. Ils balayent à eux trois l'ensemble des grandes problématiques et tendances actuelles remarquées dans le secteur forestier.
- **Prospective** : des enjeux partagés, des projets interrégionaux et transfrontaliers.

Le travail de réflexion sur les enjeux est confié à un groupe de réflexion prospective composé de personnalités associées soit pour leur approche territoriale, soit pour leur expertise ou leur apport méthodologique. Ce groupe réalise des propositions de définition des enjeux et des stratégies et les remettra au comité de pilotage, qui pourra réfléchir à son tour aux scénarios offerts.

Le premier semestre 2005, les acteurs du secteur forestier alliés aux autres acteurs du territoire (des scientifiques, des associations, des administrations de l'Etat et des Collectivités...) se sont ainsi regroupés pour formaliser la démarche, repérer les axes prioritaires pour la forêt alpine de demain. (Plus d'une quarantaine de structures se sont impliquées).

Des synthèses par groupe de travail résument les points clés réfléchis entre acteurs. Elles constituent les documents préalables sur lesquels les débats se sont engagés les 9 et 14 décembre derniers.

(Les synthèses des groupes de réflexion « Cadre de Vie, Habitat et La forêt : source de produit d'avenir » ainsi que la composition des groupes de réflexion sont disponibles sur : <http://www.ofme.org> rubrique : documentation/politique nationale et régionale).

SOMMAIRE :

Le massif des Alpes c'est : page 3
La présentation du Projet Stratégique page 4

ATELIER : Relation forêt /tourisme page 7
ATELIER : Relation forêt/ risques naturels..... page 9
ATELIER : bois énergie..... page 10
ATELIER : Relation forêt / agriculture..... page 13
ATELIER : habitat page 16

ATELIER : bois matériau..... page 18
ATELIER : Relation forêt eau, biodiversité page 19

Reportage Photo..... page 22
Liste des participants page 23.
Ça se passe dans les Alpes !..... page 24
Remerciements page 25

7 ateliers sur les deux journées :

Relation forêt et
risques naturels,

Relation forêt et
agriculture,

Le bois matériau,

Le bois énergie,

Relation forêt et
tourisme,

L'habitat,

Relation forêt et eau,
Relation forêt et
biodiversité.

Quel déroulement?

1. Un accueil par des personnalités politiques

:A Digne les Bains dans les Alpes de Haute-Provence, le 9 décembre 2005

- Le Président du Conseil Général, Député des Alpes de Haute Provence, **Monsieur Jean Louis BIANCO**,
- La Vice Présidente délégué à l'agriculture, la mer et la forêt au Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, **Madame Nicette AUBERT**
- Le Président de l'Union Régionale des Associations de Communes Forestières PACA, **Monsieur André WERPIN**.

Au Grand Bornand en Haute Savoie, le 14 Décembre 2005

- Le Maire, **Monsieur André PERRILLAT**,
- Le Président du Syndicat intercommunal Fier-Aravis, **Monsieur Jean Bernard CHALLAMEL**,
- Le Président des Communes Forestières de Haute-Savoie, **Monsieur René POUCHOT**, une présentation du projet schéma stratégique forestier pour le massif des Alpes et des perspectives
- Le Président de l'Union Régionale des Associations de Communes Forestières Rhône-Alpes, Président Délégué de la Fédération Nationale des Communes Forestières **Monsieur Jean-Claude Monin**.

2. Des travaux en atelier

Des lieux pour prendre la parole, réagir, proposer des améliorations aux enjeux et orientations mis en débats. (1h30 le matin, et l'après midi)

3 Des synthèses

Débatues en séance plénière elles ont été présentées en clôture de ces journées par **Monsieur Jean-Louis Bianco et Monsieur Jean Claude Monin**.

Les présentations de synthèses des ateliers, sont consultables sur : <http://www.ofme.org> rubrique : documentation/politique nationale et régional, territoriales.



Lors de ces journées, une démonstration de broyage de plaquette forestière, l'exposition « bois énergie » de l'ITEBE, et au Grand Bornand : l'exposition « parcours bois » de FIBRA ont permis à chacun : de découvrir, de se renseigner, ou simplement d'échanger autour de ces thématiques.

Le massif des Alpes c'est :

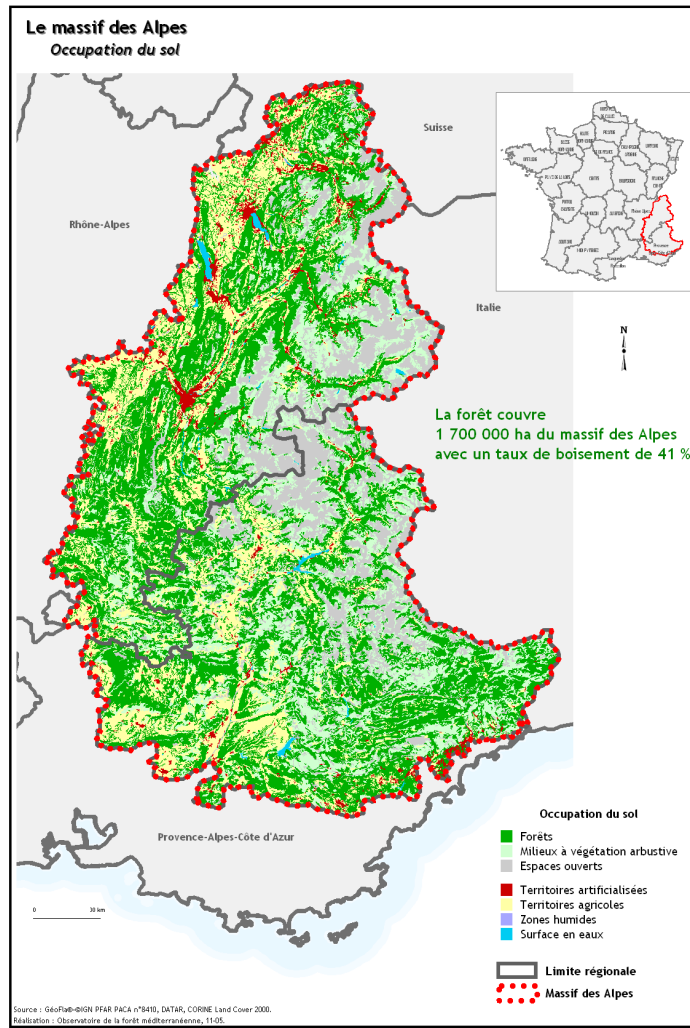
45% de la surface en Rhône-Alpes et 65% de la surface en Provence-Alpes-Côte-d'Azur

1,7 millions d'hectares de forêt soit 41 % du massif

La forêt alpine occupe une place sensiblement égale dans les deux régions

14 Chartes Forestières de Territoire représentant 34% du territoire et 4 nouvelles CFT en projet

Tous les ans, dans les Alpes : 300.000 tonnes de carbone stocké durablement grâce au bois d'œuvre !



Près de 1 300 000m³ de bois récoltés en 2003

En région Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur, 43% du sciage s'effectue dans les Alpes

237 scieries qui transforment plus de 500 000 m³ par an



La part des maisons bois dans les Alpes est de plus de 10 %.
(4% pour la France)

66% des « constructeurs bois » présents en Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur sont installés sur le massif des Alpes.

Le Schéma Stratégique Forestier du Massif des Alpes, une démarche jusqu'à maintenant « expérimentale », qui prend une nouvelle dimension :

Texte de l'article 87 approuvé le 22 décembre au Sénat dans le cadre de la LOA

Article 87

La troisième phrase du premier alinéa de l'article 9 bis de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 précitée est remplacée par quatre alinéas ainsi rédigés :

« Ce schéma est préparé par le comité de massif et approuvé par les conseils régionaux concernés, après avis des conseils généraux concernés. Le schéma interrégional d'aménagement et de développement de massif peut donner lieu à des déclinaisons thématiques. Notamment, il peut être élaboré, à l'initiative des professionnels de la forêt et du bois, un schéma stratégique de massif forestier ayant principalement pour objet de préciser, dans une perspective à moyen terme, les objectifs et les actions concourant à :

« - la mobilisation de la ressource forestière ;

« - la cohérence entre les différentes démarches de développement territorial et entre tous les aspects qui concourent à la valorisation de la forêt, à la compétitivité de la filière de production forestière, de récolte et de valorisation du bois et au développement des usages du bois ;

« - la déclinaison des orientations régionales forestières en identifiant les priorités d'action selon l'importance des différentes fonctions de la forêt.

La présentation du Projet Stratégique :

CONSTRUIRE ENSEMBLE UNE DEMARCHE A L'ECHELLE DES ALPES QUI SERA UNE FORCE DE PROPOSITION SUR LES ASPECTS FORESTIERS AUPRES DU COMITE DE MASSIF QUI PILOTE L'ETABLISSEMENT DU FUTUR SCHEMA INTERREGIONAL POUR LE MASSIF ALPIN.

Du schéma stratégique forestier du massif alpin vers le schéma interrégional du massif des alpes.

Le Schéma Stratégique Forestier de Massif sur décision du CIADT de septembre 2003 propose une démarche de concertation avec les acteurs du territoire qui définissent ensemble **un projet pour la forêt alpine répondant :**

- En même temps **aux préoccupations actuelles de la société** en terme de gestion durable, de diminution de l'effet de serre, de gestion des risques naturels, d'espaces et espèces à préserver, de demande de produits de qualité, de recherche d'énergies renouvelables ...
- **aux enjeux du secteur** concernant le développement de l'exploitation des bois en zone de montagne, le vieillissement des peuplements forestiers, la baisse significative des emplois dans la filière amont, le marché actuel ou 200 000m³ ont disparus, ce même marché ou la certification des forêts (*PEFC*) devient incontournable pour trouver des débouchés aux produits...
- au rôle effectif de la forêt dans l'aménagement du territoire alpin
 - en terme d'occupation du sol : les espaces forestiers représentent **42% de la surface du massif**, (espaces de vie et qualité paysagère à préserver)
 - concernant le nombre croissant de politiques territoriales intégrant les enjeux forestiers dans leurs objectifs : les Alpes françaises concentrent 14 Chartes Forestières de Territoire, 34% du territoire est ainsi couvert par une politique territoriale incluant la forêt dans son périmètre de projet. 4 Chartes Forestières de Territoire supplémentaires sont en projet...
 - le Schéma Stratégique Forestier du Massif des Alpes est l'opportunité d'organiser une **cohérence entre ces territoires** et faciliter le positionnement de la **forêt comme élément structurant des politiques territoriales et régionales** via les nombreux outils d'aménagement du territoire : Pays, Contrat de Développement Rhône-Alpes, Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme, Contrats de rivières.

Le Schéma Stratégique Forestier du Massif des Alpes : un outil commun mais adaptable aux spécificités :

- Des Espaces « Haute montagne » (composés de stations, de zones sylvo-pastorales...) ou la forêt doit répondre en terme de qualité paysagère, d'activités de loisirs...
- Des Espaces de moyenne montagne, où les forêts ont une forte potentialité de production et de développement,

- Des vallées alpines peuplées où la forêt, fréquentée, a besoin de la solidarité des villes pour maintenir les services rendus aux populations de proximité,
- De la zone de ceinture « méditerranéenne » où les peuplements forestiers sont les zones vertes des grandes aires urbaines très fragiles et vulnérables.

En conséquence : quatre axes prioritaires se déclinent sur le massif.

1. Développer un habitat moderne et bioclimatique

Le bois, matériau est un facteur élémentaire du développement durable, notamment quand il prend place dans la construction et qu'il offre **une solution pérenne de stockage du carbone**, ainsi qu'un excellent bilan énergétique.

Tous les ans, dans les Alpes, plus de **300.000 tonnes de carbone sont stockées durablement grâce au bois d'œuvre !**

Une augmentation de 21% de la production de bois d'œuvre (demandée par la filière) engendrerait près de **70 000 tonnes de carbone supplémentaire stocké dans les 5 ans**, ramené en valeur, cela correspond à plus de **5 millions d'euros !**

Nous devons **augmenter la part du bois alpin dans la construction** pour favoriser la filière bois alpine et **re-localiser l'économie forestière**. Pour promouvoir cet objectif il est primordial de :

- ❖ Offrir des produits de qualité, adaptés aux conditions du marché,
- ❖ Concevoir et promouvoir les systèmes constructifs **adaptés au bois alpin**,
- ❖ Développer un outil spécifique : le **label bois des Alpes** ,
- ❖ **Construire une offre énergétique** innovante issue de la filière bois répondant au besoin de l'habitat moderne,
- ❖ **Pénétrer le marché spécifique de la rénovation** (*ex : dans les stations alpines*) et de **l'habitat collectif**.

2. La forêt source de produits d'avenir : une énergie nouvelle, le bois d'œuvre de demain, des produits à inventer

- ❖ **Il est important d'adapter les conditions d'exploitation et de mise en marché** : la gestion forestière pour rester durable doit pouvoir **lever les handicaps** qui freinent son exploitation, donc **son renouvellement** et de surcroît **son équilibre économique**.

Il est nécessaire de moderniser **les entreprises, notamment de la première transformation**, et investir dans de nouveaux équipements permettant d'accéder à la ressource (*desserte et câble*), de **soutenir l'activité et l'emploi** (*bûcheronnage, débardage*). Aux objectifs de re-localisation des activités s'ajoutent des **besoins de formation** : développer localement des emplois appelle des évolutions en terme de qualification.

- ❖ Sur le plan commercial et organisationnel, les producteurs de bois doivent être à l'écoute de leurs clients. Il leur est nécessaire de construire une véritable offre en **modernisant les modes de commercialisation**. Pour cela : le développement d'un **partenariat forêt publique/forêt privée est à envisager**. Il permettrait d'optimiser la contractualisation de **l'approvisionnement** en circuit court et de **développer des échanges transfrontaliers**.
- ❖ **Le bois énergie** constituera rapidement **une des clés de la filière**. Nous devons rassembler les acteurs pour **structurer l'approvisionnement**, trouver **l'articulation entre la filière industrielle et les filières locales** s'inscrivant dans le développement territorial. Il est primordial pour cela d'expérimenter des bilans énergétiques comparatifs entre les types de filières et d'évaluer les impacts économiques, environnementaux et sociaux dans ce domaine.
- ❖ **Développer des outils structurants** :

Développer le **partenariat entre les communes, leur groupements et les conseils généraux**, en créant ou en s'appuyant sur des syndicats mixtes, qui pourraient développer la compétence « commercialisation » en les dotant d'opérateurs territoriaux.

- Concernant l'approvisionnement en bois d'oeuvre : une réorganisation de la commercialisation et de l'organisation logistique (*exemple : travailler sur les plateformes d'approvisionnement en bois ronds*)
- Concernant l'approvisionnement en bois énergie : considérant les nombreux outils existants (*exemple : syndicats d'électrification, régies électriques...*), **développer leur champ d'intervention**, soutenir la diversification de leurs compétences et leur confier le rôle de distributeurs d'énergie bois.

3. Cadre de vie : milieu rural, risque, paysage, tourisme, urbanisme

Considérant les interactions importantes entre milieu forestier et autres secteurs du massif, la forêt ne peut plus s'envisager à part, mais comme un enjeu transversal qui se lie notamment de plus en plus avec le monde « urbain » (fréquentation, qualité paysagère, lieu de ressourcement, d'activités de loisirs de proximité). Entre ces espaces naturels et urbains une solidarité est à initier pour que le secteur rural continue à répondre aux besoins des populations croissantes des agglomérations. Il s'agit :

- ❖ d'assurer une véritable place à la forêt dans les outils d'aménagement du territoire (sites pilotes d'agriculture durable, schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, plan de prévention des risques, contrats de rivière...),
- ❖ de développer une offre touristique en forêt encore embryonnaire et initier de nouveaux concepts, contractualiser avec les pôles urbains du sillon alpin et des vallées internes pour développer une offre « verte », prendre en compte la spécificité des stations alpines.
- ❖ Les nombreux rôles de protection de la forêt en terme de risques naturels, préservation des ressources ne sont plus à démontrer. Reste à les considérer à leur juste valeur :
 - **affirmer le rôle de la forêt au profit des ressources en eau** et dans la gestion des risques naturels liés à l'eau,
 - **intégrer les acteurs forestiers à la gestion de l'eau,**
 - **intégrer le facteur forêt dans la politique de prévention des risques** mise en œuvre par l'état et les collectivités,
 - considérer la forêt de montagne dans son rôle de protection, en intégrant les difficultés de rentabilité économiques sur certaines zones à enjeux. Définir des méthodes de gestion adaptées et pour cela soutenir la recherche de nouvelles techniques pour une sylviculture plus adaptée et économe pour une **gestion de la forêt en tant qu'ouvrage de protection.**
- ❖ **Préserver la biodiversité** présente dans les milieux forestiers en cohérence avec les autres fonctions.

4. Prospective : des enjeux partagés, des projets interrégionaux et transfrontaliers s'inscrivant dans une vision d'avenir

- ❖ **Poursuivre et développer des programmes de coopération transfrontaliers** et transnationaux.
- ❖ Evaluer, et mettre en cohérence les politiques intra et supra massif notamment avec le FEADER
- ❖ Veiller à ce que les programmes de formations initiales et continues prennent en compte les besoins de renouvellement et de développement des activités liées à la filière bois.
- ❖ Dans le cadre des outils observatoires portés par le comité de massif, **développer et fédérer les outils observatoires forestiers** à l'échelle du massif. Ils offriront des moyens de pilotage, d'évaluation technique et permettront de s'enrichir des expériences d'autres pays de l'arc alpin.
- ❖ Travailler sur le développement de coopérations entre les organismes de recherche et les professionnels dans la définition et la mise en œuvre des programmes.
- ❖ Inciter et conforter les dynamiques territoriales **et soutenir la mise en place de moyens d'animation sur ces territoires.**
- ❖ **Initier des moyens d'ingénierie financière, technique et juridique à la disposition des porteurs de projets.**
- ❖ **Développer la communication** nécessaire à la reconnaissance et la valorisation de la multifonctionnalité forestière.

Le lien à la convention alpine

La convention alpine est un traité international, issu de l'un des travaux de la Commission Internationale pour la Protection des Alpes (CIPRA : organisation non gouvernementale créée en 1951 qui travaille sur les politiques de développement durable à travers les Alpes.)

Signée par les états alpins dont la France, la convention pose les bases d'un développement durable dans les Alpes. Il en découle un certain nombre de protocoles dont un protocole concernant les forêts de montagne.

Plusieurs axes de cet accord se retrouvent dans le projet de Schéma Stratégique Forestier du Massif des Alpes :

- encourager le développement de l'économie forestière de montagne, source d'emplois et de revenus,
- la forêt est source de matériaux renouvelables, durables et doit assurer des fonctions sociales, touristiques, récréatives, de même qu'un rôle de protection contre les risques naturels
- tout ceci doit se faire en impliquant la population locale et les acteurs du territoire,...
- ...et qu'il soit développé des coopérations transfrontalières.

ATELIER : Relation forêt /tourisme

Président d'atelier : Monsieur Gueguen, Conseiller Général des Alpes Maritimes
Animateurs : Monsieur Chauvin, CEMAGREF, Monsieur De Framond, ODIT France
Rapporteur : Monsieur Lesturgez, Observatoire de la forêt méditerranéenne

La forêt : qu'a t elle à offrir ? La forêt peut-elle entrer dans l'offre touristique structurée ? Quelle avancée vers l'offre d'accueil ? Quelle mise en cohérence au niveau d'un territoire ? Comment utiliser les patrimoines existants ? Quels produits proposer ? L'événementiel en forêt ?

Thierry GUEGUEN, Conseiller Général des Alpes Maritimes

« Jamais la multifonctionnalité de la forêt n'a été autant à l'ordre du jour. Le Schéma Stratégique Forestier du Massif des Alpes est une démarche pilote et permet d'avancer sur la modernité. Le tourisme en forêt n'est pas une action habituelle de la question forestière, le public a assimilé l'aspect environnemental et ne voit pas forcément tous les autres, mais il veut profiter de ce que la forêt offre. L'offre n'est pas structurée mais variée, dans le domaine de l'hébergement il y a un champ d'action important. Nous pouvons aborder les contraintes : l'arrivée de touristes dans les forêts alpines (information, répression), les conflits avec les propriétaires publics et privés réunis... cette partie peut apporter économiquement des atouts : trouver des activités ludiques donc payantes, des services... »

Ce qui ressort du débat :



Un constat initial

Rejetant un certain tourisme de masse, **la demande touristique a évolué** :

- les touristes veulent 1) s'aérer
- 2) **apprendre** 3) **participer**
- Ils aiment **diversifier** leurs activités : d'un jour à l'autre au cours d'un séjour, ou sur un même site entre membres d'une même famille.

Cela offre de nouvelles opportunités à la forêt de montagne, naturellement diverse. Mais l'offre touristique s'est également diversifiée ailleurs (dont à l'étranger). Il faut donc **se démarquer en créant des « produits » touristiques** spécifiques du massif alpin et, si possible, du lieu.

Mais l'offre se construit **à l'échelle d'un territoire**, dont la forêt n'est qu'une composante. La question est alors de savoir :

- ce que **la forêt peut apporter** à cette offre globale (forêt=> tourisme) :

1/ Face à une demande touristique toujours plus forte et une offre qui croit encore plus vite, quelles sont les spécificités de la forêt alpine ?

2/ Il faut pouvoir développer des produits globaux : quelle est la place de la forêt sur cette question ?

3/ La fréquentation a tendance à baisser, les touristes veulent s'aérer, apprendre, participer, quels modes de valorisation touristique pour la forêt et en particulier dans les Alpes ?

- comment peut-elle en **être rémunérée** (tourisme => forêt),

Le tout sous contraintes de multifonctionnalité de l'espace forestier, et de cohérence globale au niveau du territoire : **conflits d'usages à gérer, synergies à développer.**

L'infrastructure d'accueil

L'essentiel de l'offre forestière en matière de tourisme relève aujourd'hui de **l'accueil du public, largement gratuit**, autour des stations et centres d'accueil : parkings, sites d'accueil avec tables, bancs, panneaux d'information, sentiers de découverte, sentiers de randonnée balisés.

- L'accueil (gratuit ?) est d'abord une **mission des forêts publiques**, sur financement des collectivités locales et de l'Etat (les forêts domaniales et communales éventuellement)

Pour l'instant cette offre reste très ponctuelle, sans stratégie véritable ni concertation autrement qu'au cas par cas. un travail de concertation doit s'engager pour définir un plan d'action de l'accueil en forêt au niveau du massif alpin.

La fréquentation par le public, notamment sur sentiers balisés, est également **acceptée par une partie des propriétaires privés**, tant que l'impact reste limité ou que des garanties de respect et de sécurité sont assurées par la puissance publique.

La forêt privée représente la majeure partie des forêts alpines, il est indispensable d'associer plus fortement les syndicats de propriétaires sur cette question.

Ces infrastructures d'accueil ont vocation à rester gratuites, et pèsent donc essentiellement sur les budgets des collectivités ou de l'Etat. Des **paiements directs** partiels sont envisageables pour un **service additionnel** : guide papier, damage de piste, place de parking (Parc du Mercantour), cabanes et gîtes forestiers (après une remise en état) etc.

Des financements indirects par les utilisateurs sont également recherchés :

- **taxe de séjour**, qui peut être affectée à l'entretien du cadre paysager, notamment forestier,

- **taxe départementale** pour les espaces naturels sensibles (**TDENS**), dont la forêt est reconnue faire partie,
- **contractualiser avec les agglomérations (contrats territoriaux)**.

Les produits touristiques

Les produits touristiques structurés, directement rémunérés à leur coût par le client au fournisseur, associent à divers degrés **hébergement, activités de plein air, et accompagnement (développement d'offres « tout compris »)**. Ils concernent tant la grande forêt privée, fédérée notamment autour de l'association Forestour, que la forêt publique.

- Hébergement : accueil à la ferme, camping écologique confortable (concept Huttoxia), avec animations par l'office du tourisme, l'ONF, dans le cadre de conventions – cas de Selonnet ; gîtes forestiers de l'ONF.
- Activités de plein air : accrobranches, centres équestres, traîneaux...
- Sorties accompagnées : par accompagnateurs en montagne, ou agents ONF ; circuits Retrouvance de l'ONF, utilisant les anciennes maisons forestières.
- Le tourisme cynégétique : tir des animaux à l'approche, trophées... est à développer.

Une offre touristique sur des parcelles privées existe, elle est à promouvoir.

Certains propriétaires forestiers qui veulent vivre sur leur propriété offrent des services : exemple de propriétaires organisés en association : Forestour.

Louis-Michel DUHEN, Centre Régional de la Propriété Forestière

Forestour : « Ce sont des propriétaires forestiers qui font la démarche équivalente aux agriculteurs pour essayer de vivre sur place plutôt que d'avoir une autre activité. »

« la première action a été de créer une charte pour rendre compatible forêt et accueil. »

Il est constaté que la proposition d'une offre touristique induit un entretien des parcelles (sécurité) : un point important où le tourisme offre une réponse au déficit de

Conclusion

En montagne peut être encore plus qu'ailleurs la forêt doit « **jouer collectif** » avec le reste du territoire. L'infrastructure existante, financée par les collectivités, permet à des (semi-)professionnels du tourisme de construire des produits spécifiques payants, le plus souvent autour d'un hébergement. Plus ces produits valoriseront les spécificités de leur territoire (forte pente, situation intermédiaire entre la plaine urbanisée et les alpages, zone de combat, etc.) plus ils auront de chance d'être durables. Les acteurs de la forêt alpine doivent être force de proposition en ce domaine.

La zone montagne répond à une demande, il est nécessaire de l'organiser et de fédérer les acteurs.

La charge d'accueil diffuse est plus difficile à rémunérer, un paiement par l'utilisateur ou le contribuable n'étant acceptable que contre un service additionnel. Pour cela, les perspectives se situent en terme de conventionnement entre propriétaires et collectivités, sur un **cahier des charges global** concernant des bonnes pratiques de gestion forestière, à négocier au cas par cas. Ce cahier des charges ne peut alors se limiter au seul tourisme, car il touche au cœur de la sylviculture, il doit envisager les autres fonctions de la forêt. Cela ramène au principe des **plans d'aménagement forestiers multifonctionnels**, à reconsidérer dans une optique partenariale, à l'échelle de **petits territoires** notamment communaux. Il est important de garder à l'esprit la protection de l'environnement : « ouvrir mais contenir ».

gestion des parcelles forestières (ici, pour des propriétaires possédant des surfaces importantes).

Ces produits touristiques font appel à des équipements et des encadrements spécifiques, justifiant leur prix. Ils s'appuient en général sur un **label produit** (cf Huttoxia, Retrouvance), qui vient en **synergie avec l'image du territoire**. Il existe une multitude de projets individuels mais il est urgent d'organiser une cohérence.

La coordination des offres

La conception de produits spécifiques comme Huttoxia, Retrouvance, mène à la **transversalité** : public-privé, et forêt-agriculture-patrimoine (hébergements hors forêt notamment). Elle amène à développer des synergies label-territoire.

Mais la construction d'une offre à l'échelle d'un territoire relève d'abord d'une **action politique**, aux diverses échelles d'organisation territoriale :

- **Communes** (intercommunalités) pour la **mise en oeuvre concrète** de la multifonctionnalité sur le terrain : gestion des conflits d'usage, recherche de synergies (sur la desserte multifonctionnelle par exemple), mise en place des partenariats, conception de conventionnements, promotion par l'office du tourisme, et aussi **rôle de garant** : gardiennage, éducation du public au respect des biens, collectifs ou privés.

Le tourisme est un enjeu majeur pour les petites communes mais elles ont besoin de moyens financiers.

- **Territoires de projet**, Pays, CFT, PNR : lieux d'initiatives pour la **création de produits** en coopération intercommunale ; labels territoriaux avec chartes de qualité ; politique de promotion de « produits x territoires » avec documents d'appel et guides ; créations d'**événements** (fêtes de la forêt et du bois), appréciés du public demandeur de traditions mais aussi de modernité (demande de qualité), mais aussi fédérateurs entre acteurs locaux, et permettant en haute comme en basse saison une promotion des produits .

- **Départements, Région** : coordination (associations départementales des relais et itinéraires pour les sentiers), prise en charge de frais collectifs (assurance sentiers), **mise en place de lignes de financements**, adaptés aux différents types de produits ; promotion de l'image du département, de la Région.

ATELIER : Relation forêt /Risques Naturels

Président d'atelier : Monsieur Michel, Vice Président du Conseil Général des Alpes de Haute-Provence
Animateurs : Monsieur Vauterin, Délégué territorial RTM pour les Alpes du Sud, Monsieur Berger, CEMAGREF
Rapporteur : Monsieur Barthelon, Office National des Forêts

*Peut-on réaffirmer que la forêt a un rôle de protection ? Génie civil, génie biologique : où ? Quand ? Comment ?
Combien ? Quelle appropriation de la thématique risque par les territoires ?...*



Cet atelier a été articulé sur la base de quatre questions illustrées.

Quel rôle dans quelle situation et vis-à-vis de quel phénomène ?

Il est reconnu que la forêt peut avoir un rôle positif et/ou négatif :

Un rôle positif pour, la stabilisation des zones de départ d'avalanche, limiter la propagation des chutes de bloc, sa fonction « d'éponge » par rapport aux crues moyennes... mais aussi, elle est à l'origine de production d'embâcles et a un « effet bélier » dans les avalanches ...

Son rôle est variable en fonction des phénomènes : faible à négligeable sur les glissements, jusqu'à un certain seuil pour les crues, jusqu'à l'extinction des phénomènes en zone de départ d'avalanche...

Sur ces premiers points, il ressort un consensus sur le fait que la forêt joue un rôle de protection.

Mais il y a un risque d'augmentation des effets négatifs (embâcles...) lié à l'abandon de la gestion des forêts compte tenu de l'évolution défavorable des cours du bois.

L'idée de soins minimaux est alors évoqué au moins pour limiter cette augmentation des effets négatifs. Se pose également le problème du renouvellement des « vieux » reboisements RTM...

Doit-on intervenir ?

Si oui, quand, où, et comment ?

La notion de maîtrise d'un aléa par un peuplement, de zones forestières d'intervention prioritaire est alors présenté...

Si non, quelles sont les conséquences ?

Dans ce domaine la nécessité de « prévenir par l'intervention » s'impose. Pour autant le financement de ces interventions ne peut pas s'envisager par le simple produit de la récolte du bois, généralement déficitaire.

Le morcellement de la propriété privée complexifie ce principe et le coût des interventions.

On en déduit la nécessité de zonages pointus (pour le rôle positif comme pour le rôle négatif) qui définissent des zones d'intérêt collectif légitimant la concentration d'aides : exemple des « poudières », zone de départ d'incendies de forêt en PACA.

Cet enjeu rentre donc pleinement dans la gestion territoriale : une approche via les chartes forestières de territoire est à développer.

Quels outils ? Pour quelles échelles ?

Actuellement les cycles d'évolution des peuplements sont tous issus de la main de l'homme (phase avec des gros arbres peu nombreux, phase possible d'effondrement...)

Deux échelles d'appréciation, d'intervention se distinguent :

Celle de la parcelle forestière, avec les outils techniques de gestion (guides de sylviculture, «soins minimaux », en cours d'achèvement), et l'échelle du versant, de la vallée. Cette dimension reste à développer.

La redynamisation de la fonction économique (exemple du Trièves) est indispensable pour une amélioration du rôle global de protection.

Les chartes forestières semblent un outil adapté notamment lorsqu'elles existent à l'échelle des contrats territoriaux.

Egalement, les Plans de Prévention des Risques avec leurs zones vertes sont à considérer, mais ils resteront très ponctuels au niveau du massif, et uniquement réglementaires.

Quels projets pour l'avenir ?

⇒ développer des actions de protection (ou effet) direct sur des zones ponctuelles avec des interventions concentrées mais coûteuses.

⇒ favoriser une protection générale, passant par une redynamisation de la filière (techniques d'exploitation)

Ce qui ressort des débats :

Le lien forêt et risques :

Des effets positifs mais aussi des effets négatifs !
Une action localisée et directe, ou générale.

Des constats

La fonction de production ne couvre pas systématiquement l'entretien à des fins de protection

La forêt : un ouvrage naturel de protection directe

Des propositions pour l'ensemble des propriétés

En terme de protection directe :

- Etablir un zonage et des priorités d'intervention sur des zones d'intérêt collectif
- Surveiller pour prévenir l'amplification des phénomènes (effet de seuil) dans des zones actuellement sans enjeux

Protection générale :

Une valeur ajoutée à la redynamisation de l'exploitation

Des outils adaptés identifiés :

- Une prise en compte dans les CFT, mais aussi dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU...), les contrats de rivière
- Les GSM (guide de sylviculture de montagne, guide des soins minimaux)

Financements ?

Spécifiques à la protection (nouveaux textes permettant le financement des coupes à risque par le ministère de l'agriculture, la mobilisation de la taxe sur les remontées mécaniques pour les ouvrages de protection, et donc la forêt...)

Généraux : incitations à l'exploitation, ...



ATELIER : Bois Energie

Président d'atelier : Monsieur Massette, Vice Président du Conseil Général des Alpes de Haute Provence

Animateurs : Monsieur Bonnet, Observatoire de la forêt méditerranéenne

Monsieur Veille, Communes Forestières Rhône-Alpes

Monsieur Sandre, rédacteur en chef de BIMA (Bimestriel du Ministère de l'agriculture)

Rapporteur : Monsieur Lesturgez, Observatoire de la forêt méditerranéenne

A partir de l'existant, comment structurer l'approvisionnement ? Quelle articulation entre la filière industrielle et la filière locale ? Quels outils d'aide aux montages des projets pour les territoires ?

Le développement de l'habitat groupé : quel positionnement adopter ?

René Massette, Vice Président du Conseil Général des Alpes de Haute-Provence

[...] le conseil général a soutenu plusieurs projets de chaudières bois. Le département compte aussi sur les initiatives privées et les démarches territoriales.

Le problème auquel nous nous heurtons est la mise en relation de l'offre et de la demande : Un projet de syndicat mixte et d'une SCIC émerge. (Mettre en place des plateformes de stockage de bois déchiqueté et organiser la commercialisation.) [...]

Constat : la demande en bois énergie augmente

La valorisation énergétique du bois va devenir, pour l'énergie un enjeu national face à la croissance des besoins.

La demande énergétique dans le monde augmente de façon exponentielle, en France, 50% de l'énergie utilisée est issue de combustibles fossiles, 75% dans le monde. Les découvertes de nouveaux gisements de pétrole sont en baisse.

Nicole Mermillod, Chercheur au Commissariat à l'Energie Atomique :

« Il reste pour 62 ans de gaz, 40 ans de pétrole, 200 ans de charbon, et 60 ans d'uranium »

La cogénération, la production de carburants, la production d'hydrogène : des nouveaux marchés pour la biomasse !

La biomasse est une ressource abondante, qui trouve et trouvera beaucoup d'application dans :

- Les transports : production de biocarburants issus de l'agriculture mais aussi issus du bois, production d'hydrogène à partir du bois, d'électricité à partir de bio-masse bois (cogénération).
- Le bâtiment : il y a une augmentation exponentielle des chaufferies bois.

L'objectif de la Communauté Européenne est de remplacer en 2015, 10% des énergies fossiles par des biocarburants

Le bois à un double impact :
sur l'énergie

le bois se substitue aux combustibles fossiles

Bois de chauffage

Bois pour la cogénération (électricité/chaleur)

Bois pour la production de carburants

Bois pour la production de produits chimiques

et sur le climat

le bois régulateur du CO2 atmosphérique

Croissance du bois: Consommation de CO2

Bois d'œuvre: Stockage de CO2

Valorisation future du bois en quotas de CO2 ?

La demande en bois va augmenter. Comment satisfaire cette demande ?

Ce qui ressort du débat

Aide à la modernisation de l'exploitation

Formation : Face à cet engouement, les propriétaires forestiers de l'Isère se posent des questions sur la capacité de réponse à la demande notamment au regard du besoin de main d'œuvre : des prévisions annoncent 14 000 MAP (M³ Apparents Plaquelette) qu'il faudra sortir des forêts, « les bûcherons, les exploitants vont manquer ! » Patrick Chion, UGDFI .

Sur l'Isère, des réunions intercommunales sont prévues pour créer des formations, réfléchir sur la rémunération de la main d'œuvre.

Mécanisation : Le développement des abatteuses atténue la pénibilité du travail, mais en zone de montagne, la mécanisation trouve ses limites. Il y a des problèmes d'adéquation avec les autres fonctions de la forêt de montagne.

Méthodes de récoltes : Les Alpes françaises renferment du bois à valoriser. L'accroissement de la part de cette ressource qui reste inexploitée risque de compromettre la gestion durable de la forêt : La France est en retard, notamment par rapport aux Alpes allemandes. Il faut développer des moyens pour récupérer plus de « sous produits » forestiers (exemple, le câble, lié à la problématique « bois d'œuvre » mais qui permet aussi de mobiliser un volume de bois énergie non négligeable en permettant le débardage d'arbres entiers).

Des acteurs nombreux, avec des attentes différentes :

Les propriétaires forestiers sont identifiés comme producteurs : au regard de la ressource qu'ils ont à gérer, le bois d'œuvre reste leur principal objectif. Ceci n'est pas contradictoire avec la production de bois énergie à condition de construire la complémentarité en terme de récolte.

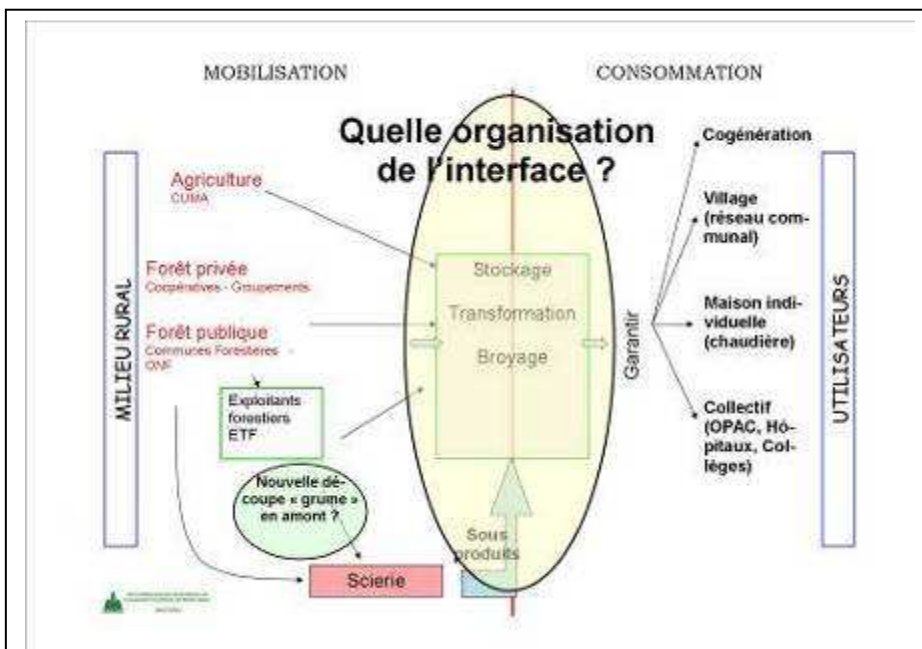
Les scieries sont détentrices d'une partie de la ressource en plaquettes (produit connexes) et alimentent aussi le marché.

Parallèlement, on trouve les utilisateurs : industriels, collectivités particulières, individuels qui n'ont pas les mêmes besoins mais ont tous une même exigence : avoir un approvisionnement adapté et de qualité.

Les objectifs évoqués concernant l'augmentation de l'offre en bois posent des problèmes en terme de ressources humaines : Les Alpes manquent de main d'œuvre en l'amont de la filière, ces métiers sont peu valorisants, et surtout peu rémunérés.

Cette composante emplois est à considérer prioritairement dans le Schéma Stratégique Forestier du Massif des Alpes. Savoir redéployer les métiers forestiers permettra d'atteindre de nombreux objectifs . Il faut attirer la main d'œuvre, valoriser et créer de nouveaux métiers de la filière bois, travailler sur la formation.

De même, il faut considérer les difficultés liées à l'investissement pour les personnes qui souhaitent s'installer : il faut également aborder le volet fiscal.



Comment organiser la « partie » centrale ?
Quelle structuration ? A quelle échelle ?

Le transport

En zone de montagne, la question du transport se pose particulièrement. Les difficultés d'accès à la ressource liés à la topographie engendrent des surcoûts. Cette spécificité montagne accentue la concurrence avec les territoires de plaine.

Les projets de cogénération en plaine viennent en concurrence avec la papeterie, les panneautiers, viendront-ils chercher le bois en montagne? il y a peut-être des perspectives d'élargissement de leurs « bassins de ressource, d'approvisionnement » qui viendront jusque dans les zones montagnées...

Les projets industriels offrent-ils des intérêts comparables aux projets locaux? (niveau de prix, retombées emplois / développement local)

Les territoires ruraux par l'importance de la forêt sont des bassins de production de plaquettes. En revanche, la faible densité de population conduit à une faible consommation. Les bassins de production sont distincts et éloignés des bassins de consommation de masse. Il convient de mettre en place les circuits de transfert de plaquettes en tenant compte des difficultés liées au transport dans le cadre spécifique des Alpes.

Quel est le potentiel situé dans les Alpes au regard des besoins de consommation qui se développent?

L'intérêt de l'approvisionnement local et les conséquences économiques, environnementales et sociales qu'il induit tel que l'entretien de l'espace, le maintien d'emplois locaux; un bilan carbone amélioré... sont à mettre en avant. Il convient de trouver un dispositif permettant de privilégier un approvisionnement local

L'opportunité d'une double filière : la filière du local, et la filière industrielle

La question de définition d'une filière locale est posée (rayon d'approvisionnement?)

La problématique d'équipement pour sécuriser l'approvisionnement se situe au niveau des infrastructures de stockage. Entre en jeu le coût de ces infrastructures et la maîtrise du foncier pour leur implantation.

Le coût du transport a une influence limitée au regard des coûts d'amortissement de ces infrastructures dans une limite fixée par un rapport de distance et de temps de transport.

Les coûts de la plaquette

Des plateformes de plaquettes forestières existent depuis 5 ans; elles sont en concurrence avec des sous-produits issus des scieries et des industries.

Le développement de partenariats entre acteurs de la filière est une nécessité en vue d'une mutualisation des coûts.

Il faut développer un partenariat en mixant les sous-produits de scierie et la plaquette forestière
Exemple du projet de la Charte Forestière de Territoire du Chablais.

Une scierie du chablais livre à 20 € la tonne de plaquette. Elle est prête à s'associer avec les producteurs de plaquettes forestières dans le cadre de la charte.

Pour l'instant souvent en concurrence, ces deux types de production doivent être mutualisés pour devenir complémentaires (plateforme d'approvisionnement commune)

Reste à définir le statut juridique de structures qui permettraient cette mutualisation...

Il faut également intégrer les bois de rebuts et des villes (taille des arbres)

Les financements des installations

En montagne, la filière n'est pas rentable, il faut des financements publics:

« Le Conseil Général 04 souhaite faciliter la mise en place des infrastructures de stockage via un syndicat mixte, les opérations commerciales et la gestion étant mise en œuvre par le secteur privé.

Les aides à l'installation ne privilégient pas les petites communes ...

L'exemple de Clumanc, commune de moins de 500 habitants qui projette l'installation d'un chauffage collectif au bois pour plusieurs bâtiments: la mairie, la salle polyvalente, une école et 2 autres bâtiments.

Avec la volonté du Conseil municipal et l'assistance des communes forestières, une étude d'opportunité a déjà été réalisée. La commune est cependant confrontée à un problème d'investissement: elle ne peut bénéficier que de 19% d'aides. Les financeurs ADEME/Région interviennent suivant un plafond à la TEP substituée. Ceci a pour effet de favoriser les projets forts consommateurs. La mairie et la salle polyvalente prévues dans le circuit n'étant pas utilisées tous les jours, les faibles consommations plafonnent à un niveau faible. Le projet est actuellement bloqué.

...Or, « les petits projets sont légion dans les départements Alpains » René Massette Vice-président du Conseil Général des Alpes de Haute-Provence.

La reconsidération des aides demande beaucoup de volonté mais il faut aussi que les critères soient revus.

Le taux de financement sur l'investissement est un élément déterminant dans la rentabilité des projets donc dans le développement de la filière.

Les critères d'aide principalement fondés sur les TEP substituées sont trop pénalisants pour les Alpes du sud.



ATELIER : Relation agriculture et forêt

Président d'atelier : Guy Chavanne, Président de la filière bois 74

Animateurs : Bernadette Jordan, Animatrice de la Charte Forestière de Territoire du Chablais
Claude Lebahy, Office National des Forêts

Rapporteur : Sandrine Petit, SUACI (Service Montagne des Chambres d'Agriculture des Alpes du Nord)

La place des agriculteurs et des forestiers dans le territoire ? Site pilote Agriculture Durable, Charte Forestière de Territoire : quels liens ? La spécialisation des métiers, quelle complémentarité possible aujourd'hui ? Quelle rentabilité des travaux en forêt ? Agriculteurs et bois énergie ?

Une évolution en cours : la baisse de la pression pastorale

L'exemple du Haut Chablais : Ce territoire composé à 80% de terres agricoles et forestières connaît comme beaucoup d'autres, des problèmes de déprise agricole entraînant la fermeture des paysages, des problèmes de fonciers, d'urbanisme.

Le fil conducteur : la gestion de l'espace !

Les démarches conjointes "Site pilote Agriculture Durable, Charte Forestière de Territoire" constituent la genèse du projet de développement rural conduit actuellement dans le Haut Chablais :

Un territoire qui travaille communément sur l'agriculture et la forêt...

Cinq collectivités travaillent ainsi sur un projet de territoire. Une concertation est organisée autour, d'une part du Site pilote d'agriculture durable, et d'autre part d'une Charte forestière de Territoire. Dans les deux cas, l'objectif est la GESTION DU TERRITOIRE. Ces deux outils en place permettent d'apporter des réponses pratiques, concrètes aux enjeux.

Tout le problème posé se résume assez bien par deux photos prises à 40 ans d'intervalle montrant effectivement le rapprochement du couvert forestier jusqu'à l'entrée d'un village. Face à ce constat, quel devenir du territoire ?

Les axes du projet agricole territorial :

1. L'aménagement du territoire dont l'entretien de l'espace et la gestion des ressources naturelles .
2. Le métier d'agriculteur et les nouveaux métiers en réponse aux attentes des collectivités en particulier la gestion des espaces délaissés...
3. Les produits agricoles.
4. Les actions d'accompagnement.

Les axes de la Charte Forestière du Haut Chablais

1. Intégrer la forêt dans l'aménagement du territoire.

2. Développer dans chaque massif les dessertes nécessaires et en assurer la maîtrise au travers des servitudes.
3. Redéfinir et clarifier les droits d'usage par massif.
4. Faciliter la mise en œuvre des moyens techniques et financiers pour répondre aux besoins.

L'envahissement forestier fait beaucoup parler, mais les surfaces concernées sont en vérité plutôt restreintes. Cependant la préoccupation est grande car la problématique se situe sur les pentes de mi-vallées, à l'étage intermédiaire, là où se trouvent des constructions : la problématique se pose ainsi sur des zones à enjeux où il est nécessaire de limiter les risques

naturels. Cette évolution paysagère est très visible, sur ces même zones habitées, se pose l'importance de l'impact paysager (cadre de vie).

Les relations agriculture-forêt sont une problématique d'aménagement du territoire :

- * la surface couverte par les espaces naturels et agricoles est importante (70-80% d'un territoire)
- * la gestion de l'espace est aujourd'hui traitée dans le cadre de projets de territoire tels que les sites pilotes d'agriculture durable, les chartes forestières de territoire;
- * elle fait aussi l'objet d'une réflexion pour l'élaboration de plan de gestion intégrée (site Natura 2000 -Life Nature et Territoire de la Vallée d'Abondance)
- * la question du boisement "spontané" ou "voulu" émerge dans bien des situations des Alpes.

« Dans la séparation qui s'est produite entre les approches agricoles et forestières, en terme de professionnalisation, nous y avons peut être gagné mais en terme d'interactions entre des deux secteurs nous y perdons ... » C. Lebahy, ONF

Comment relancer les interactions entre agriculture et forêt ? Une complémentarité à retrouver :

Dans les espaces à multi-usage tels les pâturages boisés

Des contrats pour des actions

Les contrats environnementaux

Les agriculteurs interviennent volontiers contre l'embroussaillage sur les parcelles dont ils sont propriétaires. Pour étendre leur action rémunérée aux autres parcelles, les contrats passés pour l'utilisation des terrains pourraient intégrer de nouveaux droits aux agriculteurs.

Les AFP pourraient-elles répondre aux problématiques de gestion forestière ?

Des solutions sont à rechercher dans les règles élaborées par les sociétés anciennes ou encore dans des dispositifs comme les Associations Foncières Pastorales.

La complémentarité se trouve encore au niveau du foncier : il existe parfois de grosses unités de propriétés composées d'alpages et de zones forestières. Il a été remarqué que les AFP qui sont une alternative au morcellement des propriétés agricoles intègrent des parties forestières. (exemple du constat sur le site Natura 2000 des Cornettes de Bises et Mont de Grange dans le Haut chablais). Avec les AFP incluant des pâturages boisés, il existe un début de gestion où il est possible de maîtriser la progression de la forêt en alpage. De tels dispositifs pourraient intégrer davantage de forêt... sous réserve d'un intérêt pour le propriétaire forestier.

Une réflexion est à mener pour que davantage de forêts attenantes aux alpages et, bien souvent sans but premier de production puissent être intégrées dans ces types d'organisations. Cette mixité paysagère en plus d'être esthétique, contribue à augmenter la biodiversité (des activités rurales positives pour la qualité de l'environnement) et à la protection contre les risques (des activités rurales importantes pour la protection contre les risques naturels)

La question de la rémunération des fonctions non marchandes de la forêt reste posée.

Résoudre le problème foncier

Le foncier a été identifié comme un enjeu majeur, en particulier le morcellement :

Le principal problème foncier, le morcellement de la propriété, rend plus difficile la reconquête des espaces en cours de fermeture du fait de la baisse de la pression pastorale.

Certains départements alpins : la Savoie, l'Isère appuient la restructuration foncière par une prise en charge des frais fixes (notariaux) quand les ventes ont un caractère structurant.

Réfléchir des aménagements de façon concertée, par exemple pour les dessertes

« Agriculteurs et forestiers évoluent sur le même milieu mais l'utilisent différemment. »

Les Pistes multi-usages

Plutôt que le manque de desserte, l'enjeu se situe surtout au niveau de leur entretien. Dans certaines situations, la rentabilité des remises en état n'est plus garantie au regard des recettes de coupes de bois attendues. Une piste en

montagne coûte 3.5 fois plus cher qu'en plaine. Les taux d'autofinancement restent élevés et il y a lieu de reconsidérer selon les cas un conventionnement de remise en état mieux réfléchi.

Pour faire face aux conflits d'utilisation il faut réaffirmer que les dessertes sont un **moyen** d'accès, elles ont un rôle de service et ne sont pas des objectifs en elles-mêmes. (Conflit entre agriculture, forêt et tourisme également.)

Favoriser le bois dans les constructions

Le bois dans l'habitat reste une caractéristique forte dans les Alpes et participe à l'attrait touristique des vallées. La relance du matériau bois dans l'architecture des bâtiments ruraux est encore une piste à développer.

Appui à des filières bois-énergie avec des approvisionnements provenant d'espaces agricoles

Agriculture et bois énergie.

Dans cette approche de filière du « local », la notion de coûts de transport et de bilan énergétique est à prendre en compte ; à valoriser. Sur l'organisation d'un approvisionnement local en plaquette, l'agriculture a sa place !

(Exemple de la Haute Saône où tout nouveau projet de chauffage au bois doit organiser son approvisionnement avec 70% du bois provenant de forêts locales publiques ou privées...)

« L'agriculture doit être intégrée dans la relance de la filière locale. » M. Monin.

La réalité des coûts d'investissement du matériel de travaux forestiers peut freiner les agriculteurs qui souhaitent s'équiper. Pour ce qui concerne le bois énergie, le marché de la biomasse, les CUMA peuvent être impliqués davantage.

Associée au travail d'agriculteur, la production de bois bûche n'est pas à écarter : bois bûche = bois loisir. Il y a tout un marché qui génère encore des emplois. (exemple de Chamonix)

En terme de pluriactivité, les agriculteurs se tournent plus facilement vers les métiers du tertiaire quand ils sont à proximité de territoires touristiques (stations...). Par contre, cette pluriactivité peut représenter une opportunité sur d'autres territoires : le bois énergie peut ré-ouvrir certains liens entre secteur forestier et agricole.

La complémentarité en terme d'activité professionnelle est toute fois de moins en moins évidente :

(exemple du Vercors : sur un projet bois énergie, les agriculteurs ont été consultés, ils ne souhaitent pas s'associer à la démarche, « ils n'ont pas le temps ».) Les agriculteurs sont des gestionnaires d'entreprise, ils souhaitent avant tout valoriser leurs produits.

il existe pourtant des savoirs-faire, passions potentiellement mobilisables...

M. Lacroix, agriculteur et forestier :

70% de son activité est consacrée à l'exploitation forestière et 30% à l'agriculture.

L'élevage laitier est incompatible avec la foresterie, les contraintes sont trop grandes. L'élevage ovin par contre peut s'accorder plus facilement, cette orientation permet de poursuivre une double activité.

Repenser les réglementations pour encourager la double-activité.

Il convient de réfléchir aux métiers et aux combinaisons de plusieurs activités par exemple agriculteurs-débardeurs / exploitants forestiers-dameurs en station. Souvent des obstacles dans la législation n'encourageant pas ce type de combinaison d'activités.

La mobilisation et la mise en oeuvre de moyens reste une question posée.

Aujourd'hui quels moyens ?

Quels moyens d'exploitation adaptés pour :

* soutenir des activités rurales en difficultés ?

* valoriser les produits bois ?

* éviter les conflits d'usage ?

Quels outils financiers ?

les aides agricoles (ICHN, PHAE,...), les aides forestières (PDRN), les aides environnementales (Natura 2000), la TDENS, la taxe de séjour, des partenariats (chasseurs,...)

La liste est peut-être à compléter... il est attendu du Schéma Stratégique Forestier du Massif des Alpes une clarification des financements possibles pour les actions définies.

Il n'existe pas une solution mais des solutions en fonction des contextes qu'il faudra mettre en réseau : mettre en synergie l'ensemble des expériences conduites dans ces domaines.



ATELIER : habitat, moderne et bioclimatique

Président d'atelier : André Betemps, Président de la Filière Bois Rhône-Alpes (FIBRA)

Animateurs : Brigitte Poncet, Animatrice de la Charte forestière de Territoire Albertville Tarentaise Expansion.

Jean-Marc Pauget, Comité National pour le Développement du bois.

Rapporteur : Jérôme Bonnet, Observatoire de la forêt méditerranéenne

Infléchissement du bois récolté dans les Alpes, Diminution de la production des scieries des Alpes, Croissance de la part des maisons bois dans les Alpes (10 %; 20 % dans les Savoie), Un savoir-faire ancré dans les Alpes : 66% des constructeurs bois des 2 régions sont alpins...

Comment augmenter la part du bois local dans la construction bois ?
Les autres débouchés ? La place du bois énergie ?

« Nous avons:
- une ressource non valorisée
- des savoirs faire,
- un marché
Il faut créer du lien pour valoriser ce potentiel ! »

Ce qui ressort du débat :

Quels leviers d'actions sur les Alpes ?

Les points évoqués concernaient :

- Le développement du bois dans l'habitat
- Des perspectives de développement des entreprises par les Systèmes constructifs
- La « notion » de bois des Alpes
- Le bois « fragmenté » avec de nouveaux débouchés

Les objectifs sont de créer de l'emploi, des marchés et de la valeur ajoutée sur les Alpes, de valoriser le bois et surtout le bois local.

Développer le bois dans l'Habitat

- Une juste place pour le bois dans la gamme des matériaux de construction :
 - Réglementation thermique depuis 2005 : faire des économies d'énergie (passer de 200 à 50 Kwatts heure/m², 20 en Autriche !!!)
 - Bilan énergétique de fabrication et de recyclage des matériaux
 - Absence de bureaux d'études notamment « économie d'énergie » en lien avec le bois.
- Une approche environnementale en faveur du bois : bilan carbone,...
- Deux marchés : construction et réhabilitation
- Développement de nouvelles logiques constructives : émergence de nouveaux métiers (leveur, poseur,...)
- Norme HQE évoquée (un travail est en cours par le CNDB)

Prospective de Développement des entreprises par les Systèmes constructifs

- Adaptés pour la construction de logement collectif,
- Des projets qui rassemblent : exemple de la Charte Forestière d'Arlysère
- De l'engagement et de la concertation pour faire avancer les projets; démultiplier les territoires de projets ;
- Créer un lien entre territoire, entreprises et interprofessions : une créativité de proximité ;
- Aller de la matière première au matériau via un tissu industriel à développer.

Exemple suisse de la création d'une gare réalisée avec le bois issu de la commune, transformé sur la région et monté par des entreprises locales.

La valeur ajoutée créée pour la région :
Si le bois avait été directement exporté :
90 000 francs suisses

Avec la façon dont il a été utilisé
: 800 000 francs suisses

« cela montre vraiment tout le potentiel qu'il y a dans ce genre de système. » Claire Simon, CIPRA France

Le Schéma Stratégique Forestier du Massif des Alpes peut, sur ce thème, aider à lever un certain nombre de freins et faire évoluer les modes de gestion, d'exploitation, la filière..., contribuer à faire évoluer les règles d'urbanisme, les mesures d'accompagnement pour la construction bois (accompagnement financier mais aussi mesures d'aides à la décision, diffuser de l'information.

La mise en œuvre d'une ressource de proximité est positive pour les emplois, l'économie locale mais également pour l'environnement (limitation du transport des bois, bilan carbone)



Sur l'habitat, CIPRA mène un projet intitulé CLIMALP. C'est une campagne d'information sur la construction de maisons efficaces sur le plan énergétique (maisons passives, maisons minergie) et insiste sur l'enjeu particulier de l'utilisation de bois locaux : www.climalp.info

Le standard minergie détermine la quantité d'énergie utilisée par des bâtiments pour la production de chaleur : un bâtiment doit consommer moins de 42KW/m2/an.

« Le créneau de la filière bois est là. Il faut accentuer le lien entre construction bois et l'efficacité énergétique. » Claire Simon, CIPRA France

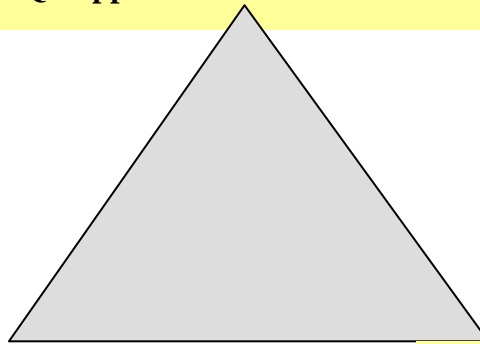
La problématique posée en Arlysère : « Bois locaux : quel marché dans la construction ? »

Y a-t-il une ou plusieurs spécificités des bois de la région Rhône-Alpes ?

Comment se différencient-ils du reste de l'offre française, et étrangère ?

Comment décrire un bois local en termes qualitatifs : dimensions, durabilité, résistance mécanique, aspect... ?

Qu'appelle-t-on un bois local ?



Quels systèmes constructifs pour les bois locaux ?

Quelques pistes :

- Les dalles bois
- Les charpentes traditionnelles
- Les murs de soutènement

CNDB, 2005

Quel marché pour ces systèmes constructifs ?

- *Quel est le marché de la construction en Rhône-Alpes ?*
- *Quelle est la part de construction bois et quelle prospective pour les années à venir ?*
- *Quel marché pour des systèmes constructifs bois intégrant des bois locaux ?*

« Notion » de bois des Alpes

- Fournir un bois porteur d'une image marketing,
- Identification de la résistance mécanique des bois ,
- Il existe PEFC, d'autres marques, AOC dont la marque Sciage Qualité Savoie qui porte aussi une image, permet une identification d'origine et travaille à la mise en marchés de nouveaux produits.
- Cela sera l'occasion d'un véritable débat interprofessionnel. A suivre...

Le bois « fragmenté » a de nouveaux débouchés

- **Débouché matériau** : le marché demande de nouveaux matériaux composites, le développement industriel n'est pas à exclure,
- **Débouché énergie** : un véritable avenir, des stations de ski à équiper, ce n'est pas un marché poubelle, mais un marché nouveau, il faut faire un produit de qualité, organiser un système où tous les acteurs sont reconnus y compris les propriétaires forestiers.

Mobilisation, desserte : Quels engagements possibles pour améliorer les réseaux ?

Investir dans la première transformation ?

Quels débouchés pour le bois ?

Moderniser les modes de commercialisation ? Structurer l'approvisionnement ?

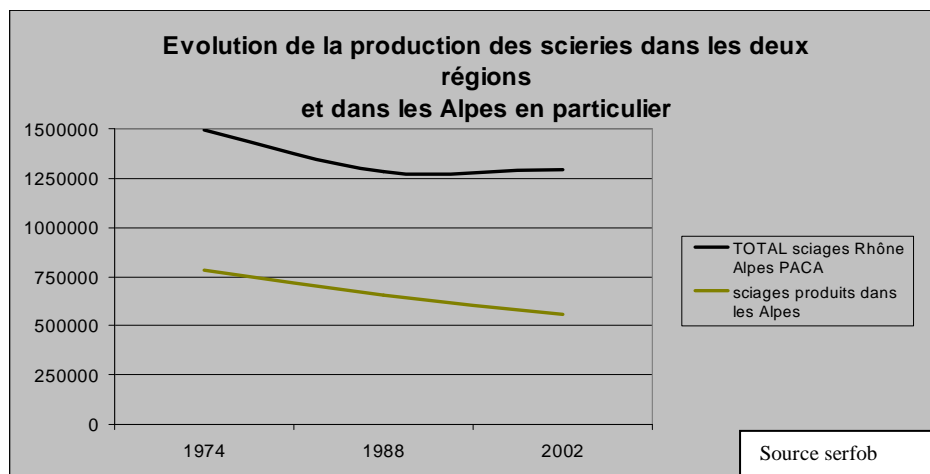
Quelle approche vis-à-vis de la seconde transformation ?

Constat de départ :

▪ Evolution de la production dans les Alpes

Il y a un phénomène de concentration des scieries sur le territoire. Malgré la disparition de scieries liée aux départs à la retraite, la production sur Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur reste constante. Ceci montre un phénomène de concentration des scieries avec l'augmentation de la productivité sur les unités restantes (65 % de entreprises fournissent 14 % de la production des Alpes ; 16 % des scieries fournissent les trois quarts (75%) de la production alpine).

Les ventes de bois sur Rhône Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur restent constantes mais diminuent sur le massif Alpin.



▪ Marché du bois dans la construction :

Depuis 1998, la demande de construction en Bois s'accroît, les carnets de commandes des constructeurs et des charpentiers s'allongent.

les bois locaux sont utilisés en « débits sur liste » tandis que les bois sec et/ou en composant industrialisé sont importés. Les acteurs de la distribution jouent, sur ce dernier point, un rôle important et ont organisé une véritable filière. Le marché de la construction bois s'envole mais il y a un manque de matière première (bois sec et prêt à l'emploi) L'importation est inévitable aujourd'hui car les produits locaux ne correspondent pas à la demande du marché.

▪ Marché du bois énergie :

Le renchérissement des prix de l'énergie fossile permet au bois d'affirmer sa place dans les énergies renouvelables, les collectivités et le grand public confirment leur intérêt.

Quelques acteurs industriels de l'énergie s'organisent autour du bois, les professionnels de la filière forêt bois s'organisent peu à peu. La plaquette forestière est la chance de la forêt.

Ce qui ressort des débats :

Des Problèmes d'accessibilité et de mobilisation des bois en zone de montagne

- Sur certains secteurs trop pentus, il y a nécessité de câbler pour sortir les bois. sur les terrains pentus. Cette technique est peu courante aujourd'hui car peu d'entreprises sont équipées et il y a peu de main d'œuvre qualifié
- On constate un manque de desserte, de places de dépôt, de lieux de tri, etc...

Il faudrait :

- Prendre exemple sur l'étranger (Suisse, Autriche, Italie).

- Solutions multiples mais qui nécessitent des accompagnements financiers pour être compétitif (aides de l'état).

Des problèmes de vente et d'organisation des ventes de bois :

Des solutions :

- Faire évoluer le mode de mise en marché :
Nécessité de contrat entre chaque entité (forestiers – scieurs – client). Ceci permettra d'exploiter les quantités demandées au moment voulu tout en optimisant la rentabilité économique. Exemple : contrat Malarini. Ceci pose le problème de mise en place de contrats simultanés.
- Classement mécanique des bois ronds :
Nécessité de **classer les bois par qualités** ou en billons pour de meilleures ventes. Exemple du Vercors : Mise en place d'une classification mécanique des bois pour prouver les bonnes performances mécaniques des bois du Vercors et mieux les valoriser dans le domaine de la construction.
- Faire évoluer le produit, classement, qualité, etc. :
Exemple du Trièves : stockage et tri après classement. Mise en place d'une chaufferie à bois automatique pour alimenter le séchoir à bois. Alimentation de la chaudière avec ressource et tarifs décidés dans le cadre d'une association de scieurs, propriétaires privés et propriétaires publics avec un prix de vente commun.
- Il faut se calquer sur la demande du marché (une enquête de FIBRA existe sur les besoins des scieurs en Rhône-Alpes).
- Adapter les ventes au contexte local.

Quels débouchés pour le bois ?

- Bien identifier les marchés avals et leurs mécanismes de fonctionnement
L'adéquation des produits de la 1ère transformation au marché de la 2ème transformation (fabrication de produits finis) est à améliorer
Il faut changer les modes de travail et travailler en concertation
Exemple sur le territoire Albertville tarentaise expansion d'un projet de nouveaux systèmes constructifs concerté entre la filière amont et aval.
Projet Sylvamatic de Ecotim : Il s'agit de l'expérimentation de la transformation et tests pour une classification des bois en vue d'une meilleure vente (directement aux poseurs).

Rôle des territoires ? Provoquer les acteurs ?

Pour chacun des exemples de « projets émergents »: Vercors, Trièves, « Arlysère », et le Chablais (un exemple bois énergie) les projets s'inscrivent dans une démarche globale de réflexion et répondent à la demande du territoire.

Résumé de l'atelier :

- Nécessité de répondre aux attentes des clients et de s'adapter au marché
- Organisation à trouver et à mettre en place entre les différents acteurs pour permettre une concertation pour la mise en place de moyens concrets de travail (desserte, exploitation et transformation).
- Commercialisation locale dans un premier temps et pourquoi pas à l'étranger à terme.

ATELIER : Relations forêt / eau, forêt / biodiversité

Président d'atelier : Philippe Lebreton, Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA).

Animateur : Olivier Ferry, Office National des Forêts.

Rapporteur : Pierre Gaillard, Observatoire de la forêt méditerranéenne.

Le rôle de la forêt « ordinaire » pour la préservation de la biodiversité, La place de la forêt dans la constitution du réseau européen Natura 2000, Le rôle de la forêt pour l'atténuation des risques naturels liés à l'eau. le rôle de la forêt pour la protection de la qualité de la ressource en eau potable...

La biodiversité forestière en montagne

Comment considérer la biodiversité ?

Un des problèmes majeurs est d'avoir une définition commune pour ce type de terme afin de bien se comprendre. Une définition de la biodiversité pourrait être « la quantité d'information biologique dans tout biosystème, le biosystème allant de l'acide nucléique à

la biosphère ». On retrouve ici, sous-entendue, la notion de patrimoine naturel.

Comment l'estimer ?

Par l'utilisation d'espèces vivantes, par exemple :
- nombre et indigénat des essences arborées

- flore d'accompagnement...

- natura 2000

Contexte de la déclinaison de la biodiversité

La surface forestière ainsi que le volume de bois à l'ha sont en augmentation. Parallèlement, la valeur du bois ne paye plus l'entretien de la forêt. Enfin, la tri fonctionnalité de la forêt (économique, écologique et sociale) est de plus en plus battue en brèche.

Outils pour préserver la biodiversité

Il faut utiliser ceux déjà disponibles :

- convention alpine
- les réseaux d'espaces de protection
- les écocertification (ex : PEFC) même si l'on manque de recul par rapport à leur efficacité

Esprit de gestion de la biodiversité

- Natura 2000 a été mal accueilli. Cela semble dommage et on peut espérer que la situation s'améliore par la suite, l'information aidant...

- Il faut mettre en avant la biodiversité. Cela peut se faire à 3 niveaux :

- * protection de la nature (ex : dans les réserves intégrales)
- * biodiversité ordinaire (dans ce cas, on la gère. C'est le cas le plus commun)
- * biodiversité subordonnée (dans les lieux de gestion intensive où la biodiversité a peu sa place)

Sur ces différents points d'introduction, les discussions ont montré qu'il existait encore des réticences vis-à-vis de Natura 2000 :

« Les communes sont favorables à la préservation de l'environnement et ne sont pas contre Natura 2000. Cependant, un fort mécontentement vient de la manière de faire. Tout d'abord, les textes européens sont assez vagues et peuvent être interprétés de différentes façons. Au final, cette interprétation dépend de l'Etat et l'on est donc en droit de se méfier sur le devenir de natura 2000. D'autre part, une chose qui a été très mal perçue est le fait que ce sont des spécialistes qui sont venus de l'extérieur pour apporter leur savoir faire. Or, il apparaît que dans certains cas, ces spécialistes se sont fourvoyés. Au final, il en résulte que la plupart des communes sont attentistes par rapport à Natura 2000. » M. Challamel, Maire de Thônes (74)

Il a été soulevé que Natura 2000 n'apporte pas de financement et que finalement, cela fait une réglementation de plus...

En réponse, il est annoncé que le budget Natura 2000 est en hausse en Europe, et qu'il sera bientôt en œuvre en Rhône-Alpes.

Une information est apportée concernant les propriétaires qui peuvent être exonérés de taxes sur le foncier non bâti s'ils ont souscrit un contrat Natura 2000.

De même que des craintes concernant la sanctuarisation de sites

Petit à petit, l'homme est exclu du système et l'on se rapproche de plus en plus de la réserve intégrale... la question posée par la forêt privée est de savoir si nous allons en arriver à des forêts non exploitées, par peur, à un moment ou un autre, de transgresser le règlement ?

« Si un jour, l'homme est retiré de la forêt, ce ne sera pas à cause de Natura 2000, mais à cause du marché. Actuellement, seulement 60 % de la forêt est exploitée. » M. Lebreton

Un volet forestier dans les DOCOB ?

Le représentant de la DIREN intervient alors. « En ce qui concerne la sanctuarisation des sites Natura 2000, il ne faut pas s'inquiéter ». Dans la mesure où les activités humaines en forêt sont prévues dans le document d'objectif, il n'y a pas de problème. Enfin, la recherche d'un président de comité Natura 2000 parmi les élus du territoire est systématique.

Rétribution de la biodiversité

Les atouts de la forêt de montagne résident dans de nouvelles valeurs autres que le bois, et pour cela, il faut réussir à obtenir une rétribution des services non marchands.

Le bois n'est plus la valeur économique la plus importante des forêts dans de nombreux cas. Souvent, c'est la valeur récréative. Aussi, les taxes de séjour, le stockage du Carbone... peuvent être des pistes à explorer pour cette rétribution.

- Vers qui se tourner ?

- Une amélioration pourrait-elle venir de l'intégration du coût de ces services dans la gestion forestière ?

- dans la mesure où il existe une bourse pour le stockage du carbone, et dans la mesure où les agriculteurs se positionnent sur ce créneau, les forestiers en font-ils autant ?

« La prise en compte de la biodiversité présente des difficultés mais son intégration à la forêt est obligatoire avec la montée en puissance des services non-marchands de la forêt. Une forêt riche en biodiversité a plus de chances d'être dynamique, de bien assurer ses fonctions de régulation et de filtration de l'eau... » M. Lebreton, FRAPNA

En conclusion :

En ce qui concerne la Biodiversité, un consensus a été trouvé pour considérer que la biodiversité peut et doit être reconnue, et intégrée dans les nouvelles valeurs forestières.

Cependant :

Elle doit être définie et mise en œuvre sur des bases scientifiques rigoureuses et compréhensibles par tous.

Elle doit être envisagée dans un contexte économique où le bois ne peut plus payer le reste de la forêt, surtout en montagne.

Elle doit être saisie comme une des opportunités pour rénover la politique forestière.

Elle doit être rétribuée à hauteur de ses services (parallèlement à d'autres).

Les relations forêt/eau

« La forêt rend 2 grands types de service en ce qui concerne l'eau :

- la diminution des risques naturels liés à l'eau (érosion...)
- la qualité de l'eau potable. 60 à 70 % des captages de Haute-Savoie sont situés en forêt. Ces captages sont très disséminés et la question se pose de savoir comment les forestiers peuvent contribuer à leur gestion. Une des voies d'avenir pourrait être la contractualisation, à l'exemple de grandes villes comme Munich où l'eau arrive au robinet sans traitement, grâce à une gestion forestière adaptée sur le bassin versant. Au final, ce système est bien moins cher que le traitement en aval. »

L'exemple de la communauté de communes des collines du Léman : un cas concret d'interaction entre la forêt et l'eau potable :

Suite à des travaux pour faire un chemin, les membres de la communauté de commune se sont aperçus qu'ils étaient proches d'un périmètre de captage et que d'autres travaux avaient également été réalisés dans la zone. Dès lors, on s'est retrouvé face à un conflit d'usage avec, d'un côté, une volonté de ne plus intervenir dans la zone, et de l'autre, la nécessité d'une intervention, une forêt non gérée posant d'autres problèmes. Pour résoudre cela, une charte forestière de territoire a été lancée.

Le représentant du syndicat intercommunal des eaux des Moises (responsable de l'approvisionnement en eau

potable sur ce même territoire) amène un éclairage sur les sources d'amélioration potentielles. De manière générale, les approvisionnements en eau potable proviennent soit du lac, soit de la source. L'eau de source est de qualité minérale (sauf perturbation accidentelle telle que celle déplorée suite à un débardage de bois en période de pluie), alors que l'eau du lac doit être pompée et traitée. Le coût d'exploitation n'est donc pas comparable et plaide résolument pour une stratégie de prévention des pollutions en amont des sources.

Il faut donc trouver un mode d'exploitation forestière compatible entre l'exploitation et la préservation de la ressource en eau. Il est possible d'imaginer une **rétribution par rapport aux services rendus par la forêt**.

Mesures sylvi-environnementales

Dans le futur Règlement de Développement Rural européen, (FEADER) sont prévus des financements de mesures sylvi-environnementales qui visent à rémunérer de tels services : de tels paiements sont envisagés sous l'intitulé « services environnementaux » ou « renforcement de l'intérêt public de la zone concernée ».

Le défi pour l'avenir est de mobiliser le co-financement local pour mettre en œuvre ces mesures.

Indemnités :

Il est prévu que le maître d'œuvre du captage indemnise le propriétaire forestier pour le préjudice causé par une contrainte imposée pour la gestion forestière. Par contre, le problème est de quantifier ce préjudice. Un tel mécanisme permettrait d'apporter la part nationale d'un financement européen. Une piste à suivre.

Les rôles de la forêt sur la quantité d'eau

La forêt n'a-t-elle pas dans certains cas un rôle négatif sur le bilan hydrique puisqu'elle consomme de l'eau ? Comment quantifier cet impact sur le bilan hydrique ?

Il est indiqué que des recherches sont en cours sur cette question d'influence du couvert forestier sur les débits d'étiage, que cela est en lien direct avec les caractéristiques du sol et du sous-sol.

Cette question ne doit pas masquer, le rôle de « couvercle protecteur », qui ne génère pas de pollution (sous réserve de précaution suffisante lors des interventions sylvicoles).

Conclusion

En ce qui concerne l'eau, la forêt joue deux rôles importants de protection :

- L'atténuation des risques naturels liés à l'eau.

- La protection de la qualité de la ressource en eau potable.

Pour le premier, il s'agit notamment des risques naturels liés au ruissellement et à l'érosion en provenance du bassin versant, qui sont caractéristiques de cette région

de montagne. Le rôle de la forêt pour leur atténuation est a priori très important.

Néanmoins les embâcles et les transferts sédimentaires ont un impact direct en aval des massifs forestiers en cas de crue. Cette problématique de la gestion des flottants est mal connue en France alors qu'elle a fait l'objet de beaucoup d'attention chez certains de nos voisins alpins (Suisse notamment). Dans le massif alpin français pourrait être préconisée, à l'image de ce qui se fait dans d'autres Pays alpins, une action spécifique sur les transferts de bois mort, qui aborde la question plus globalement que par les opérations ponctuelles d'entretien de la ripisylve.

Pour le deuxième, la forêt a un rôle de protection évident et très important pour l'approvisionnement en eau potable et, de façon plus générale, pour la protection de la ressource en eau. Dans le contexte alpin, cette fonction de protection de la ressource en eau potable comporte deux spécificités majeures : d'une part le nombre et la dispersion des captages, avec tous les problèmes de surveillance qui en découlent. La protection de la ressource en eau potable n'est abordée actuellement que sous l'angle de la réglementation des périmètres de protection des captages. Une telle approche à ses limites, Des exemples tels que celui de Saint Etienne (ou de München en Bavière) montrent qu'il

est possible d'établir des relations contractuelles entre collectivités en charge de l'approvisionnement en eau et propriétaires ou gestionnaires forestiers, qui donnent toute satisfaction pour concilier la gestion forestière et la préservation de la ressource en eau.

Notion de contrat multiservices

Au-delà des aspects eau et biodiversité, il faut considérer l'accueil du public, la lutte contre l'effet de serre... La nécessité d'un « observatoire des aménités » apparaît. Pour un propriétaire forestier, il serait préférable de prendre une fois pour toutes des engagements et de ne pas être sollicité pour chacune des aménités. A suivre...

« Ce type de démarche risque d'être difficile à mettre en œuvre car la difficulté d'intégration de chacune des aménités n'est pas homogène. La question pour un futur proche est de mettre au point des outils, des méthodes pour les services qui sont « mûrs », ... de façon à aller vers le plus concret. » M. Ferry, ONF

Rachat par les collectivités

L'hypothèse du rachat par les collectivités des forêts à fortes aménités afin de mettre l'intérêt général au premier chef a été faite.

Les propriétaires qui ont bien géré leur forêt n'apprécient pas cette démarche qui revient, de facto, à les exproprier.

Reportage Photo....

Digne-les Bains, 9 décembre 2005



Grand Bornand, 14 décembre 2005



Liste des participants aux deux journées de débats (liste s'appuyant sur des signatures de la feuille d'émargement)

AMELOT Karine COFOR 04
AMOUDRUZ René Adjoint au Maire de TANNINGE
ANDRE Michel Membre extra municipal Mairie de Thônes
ARNAUD Gérard Conseil Général Isère
ARNAUD Georges COFOR 74
ARNOUD Jean S.A.betemps SCIERIE
AUBERT Nicette Région PACA
AUDEUD François ONF
AVRILLON Madeleine Conseillère Municipale Mairie de Thônes
BARTHELON Claude ONF Rhône Alpes
BAZEAU Rémy Maire Adjoint de THORENS-GLIERES
BERGER Frédéric CEMAGREF
BERNADES GUY SERFOB PACA
BERNARD Jean Pdt UGDFI
BESSIERE Etienne CRPF PACA
BETEMPS André S.A.betemps SCIERIE, Pdt. FIBRA
BIANCO Jean-Louis Président Conseil Général des Alpes de Haute-Provence
BOISEAU Philippe ONF DT Méditer.
BOLARD Eric Animateur CFT PNR Massif Bauges
BON BETEND Hubert Conseiller Municipal Mairie du Gd BORNAND
BONEU Vincent Service Forêt DDAF 74
BONNET Jérôme Observatoire de la forêt Méditerranéenne
BOQUET Jean Syndicat des Propriétaires Forestiers
BOUCHET Claire Président cofor 05
BUISSON Pierre Maire de MEAUDRE
CADOR Elisa CRPF PACA
CARLES Jean CRPF PACA
CARRIO Jean Luc Respons.Division Nature DIREN Rhône-Alpes
CASTAN Alain ONF 05
CAULLIREAU Bernard Mairie de PETIT BORNAND
CHALLAMEL Jean Bernard Maire de THONES
CHAMPON Philippe DDAF 04
CHANEY Mathieu Pays A3V
CHARLES Florent RTM04
CHARRON Guy COFOR 38
CHARRON Daniel Forestier
CHAUMONTET Olivier Union Régionale des Associations de Communes Forestières Rhône-Alpes
CHAUVIN Christophe CEMAGREF
CHAVANNE Guy Président FIB 74
CHION Patrick UGDFI
COLLOMB André Mairie de SELONNET
CORNUET Florence CCFORCALQUIER-LURE
COUHERT Bernard ONF DT Rhône Alpes
COURLET Raymond Maire de MINZIER
COUTAZ Sonia Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise
DARD Michel Syndicat des Propriétaires Forestiers du Var
DAVID Paul Mairie de MALJAI
DAVIN Laurence animatrice CFT Champsaur acofor 05
DE FRAMOND Hugues ODIT France
DE GALBERT Michel CRPR Rhône-Alpes
DECAIX Gérard ONF
DELAHAY Brigitte ONF Digne
DELVIENNE Quentin Stagiaire OEFM
DEMARCO Philippe ONF PACA
DESCROIX Laurent ONF
DESCROIX Laurent Resp forêt de Montagne et bois Energie ONF
DESJARDIN Gilles Conseil Général 06
DEVILY Bernard CRPF
DUHEN Louis Michel CRPF PACA
DURET Jean Maire d'AVIERNOZ
DUTHEIL Arnaud Directeur CAUE 74
FABER Michel Directeur FIBRA
FAUTREILLE Christine Adjoint au Maire de Thônes
FAVRET Jacky IFFC
FERRY Olivier ONF DT Rhône Alpes
FILIPOZZI Laurent
FOURNIER Gérard Maire les VILLARDS SUR THONES
GAILLARD Pierre Observatoire de la forêt Méditerranéenne
GATTI Regis MAIRE DE AUREILLE
GAY André SEA 74
GENTRIC Noël Syndicat Prop Forest 74
GHYSELS Aurélie stagiaire ONF
GODAL Christophe Délégué Général FIB 74
GOY Didier Directeur Ese SIVALBP
GRANET Robert Maire de MEZEL
GRASSET Marion Responsable UT de Moutiers ONF
GUEGUEN Thierry Conseil Général des Alpes Maritimes
GUENIN CAUE 74
HEURTAUX Jeanne DDAF 04
HUDRY Claude Directeur AFP du Plateau de Beaufort
JACQUETIN Jean-Claude DATAR Alpes
JORDAN Bernadette CFT Chablais
LABADIE Jean Conseil Général 83
LACHENAL Pierre SEA 74
LACROIX Jean-Michel SICA Ht Chablais Agriculture
LATHUILLE François Mairie de St Jean de Sixt
LATIL Isabelle Conseil Général 04
LEBAHY Claude ONF
LEBRETON Philippe FRAPNA
LENOGUE Serge Mairie de MEOLANS-REVEL
LESTURGEZ Alain Observatoire de la forêt Méditerranéenne
LIEVOIS Jérôme ONF
MAC CLENAHAN Philippe SYNERGIE ENVIRONNEMENT
MADELINE Sylvie Fédération Nationale des Communes forestières
MARAIS Maurice Région PACA
MARCO Olivier DATAR Alpes
MARTIN Jean –Marie Conseiller Mairie de Saxel
MARTINEZ Gilles CRPF PACA
MASSETTE René Conseil Général des Alpes de Haute Provence
MASSON Jessica Union Régionale des Associations de Communes Forestières Rhône-Alpes
MATHERET Jean Membre extra municipal Mairie de Thônes
MATHIEU Patrick Conseil Général 05
MERMIER Pierre Bureau d'Etudes
MERMILLOD Nicole CEA Grenoble
MICHALLET Bernard Resp. Unité Forêt Bois DDAF38
MICHEL Eric ACD R
MICHEL Jean-Claude Conseil Général des Alpes de Haute Provence
MOLLING Bernard CCMoyen Verdon
MONIN Jean Claude Union Régionale des Associations de Communes Forestières Rhône-Alpes
NANTUA Jean-Marie Elu
NICOLAS Luigi Ingénieur Forestier
NINGRE Jean Michel DRAF/SERFOB PACA
OLIVIER Jean Pierre DIREN PACA
OTT Henri ASL Suberaie
PAGET Robert Service Agricole &aff, Européennes Cseil Gal 73
PALISSE Denis
PAUGET Jean-Marc CNDB
PELILISSIER Denis CRPF/PARC VERCORS
PELILISSIER Denis Technicien Forestier CRPF/PARC VERCORS
PELLARIN Jacky Conseil Général 73
PELLIER John Observatoire de la forêt Méditerranéenne
PERCHAT Sophie ACOFOR 83
PERRILLAT Denis SICA GRAND BORNAND
PERRILLAT André Maire GRAND BORNAND
PESCE Jean Pierre
PESSEY André Mairie du Grand Bornand
PETIT Sandrine Ingénieur recherche Développement SUACI
POENCIN Michel Maire de MARTHOD
PONCET Brigitte CFT Albertville tarentaise Expansion
POUCHOT René COFOR 74, Maire de Magland
PRIEUR Dominique Chargé de Mission FIB 74
PRORTIER Jean-François Président des sylviculteurs des Bauges
PUMAREDA Laure PNR du VERDON
REYMOND Robert Argentièr La Bessé
REYNAUD Jean Claude Communauté de commune des Collines du Leman
RITSCHARD Jean-Jacques DATAR Alpes
ROBERT Marc DRAF/SERFOB Rhône-Alpes
ROIG Isabelle Chargée de Mission CC Collines du Leman
RUPE Claude ONF
SANDRE Stéphane Bi-Mensuel du Ministère de l'Agriculture
SARDET Dominique Dirigeant COBS
SCHERER Emilie Observatoire de la forêt Méditerranéenne
SCHRIVE Brigitte ONF DT Méditer.
SIMON Claire Chargée de Mission CIPRA France
TARDY Jean François FIBRA, CAPEB 69
TOCQUEVILLE Ollivier Maire de SILLINGY
TRUSSON François Région Rhône-Alpes
VAUDAUX Francis Adjoint Mairie de Saxel
VAUTERIN Patrick ONF RTM
VERAN Claude ONF
VERNEY Jean Jacques COFORET
VILLEGIER Frédéric Technicien Forestier Chambre Agriculture Savoie
VINCENTI Sabine Chargée de Mission SI Ht CHABLAIS
VINCON Stéphanie COFOR 83
WERPIN André Union Régionale des Associations de Communes Forestières PACA
WILHEM Nicolas Syndicat intercommunal des eaux des Moises

Ça se passe dans les Alpes !

Action pilote de la Charte forestière Artuby-Verdon : Remise en valeur pastorale, cynégétique, écologique et paysagère du site de St Maïmes

Le site de Saint Maïmes, commune de Trigance (83), est l'objet d'une action pilote de la Charte forestière Artuby-Verdon. En effet, ce site emblématique est en cours de recolonisation par le pin sylvestre au détriment de son intérêt pastoral (2 éleveurs sur le site), cynégétique (diminution du petit gibier dans un territoire à plus de 70% forestier), écologique (présence d'une espèce protégée au niveau national) et paysager. Aussi, une opération de restauration du milieu est à l'étude, portée par le SIVOM Artuby-Verdon, en partenariat avec la société de chasse de Trigance, les éleveurs, les propriétaires, le Parc du Verdon et le CRPF-PACA. Il s'agit d'effectuer des travaux de débroussaillage et éclaircie d'une part et de prévoir la gestion du milieu pour les prochaines années entre les différents usagers d'autre part. Ainsi, l'implication des acteurs concernés pourra permettre la conservation d'un milieu et l'amélioration de la qualité des activités qui y sont pratiquées.

Laure PUMAREDA
Animation Forêt - Charte forestière de territoire Artuby-Verdon
Centre Régional de la Propriété Forestière / Parc Naturel Régional du Verdon
Domaine de Valx BP 14
04360 Moustiers-Sainte-Marie
Tel : 04.92.74.68.00 Fax : 04.92.74.68.01
lpumareda@parcduverdon.fr

Site de Saint Maïmes :



Développement rural en Haut Chablais : Agriculture et forêt

Elaboré dans la foulée des réflexions autour du devenir des espaces naturels délaissés par l'activité agricole et forestière, le projet du territoire du Haut Chablais en faveur du développement rural a pour ambition le maintien et la préservation d'un environnement naturel de qualité paysagère et environnementale, sécurisé au regard des risques naturels et garant de la vie socio-économique locale (agriculture, forêt, tourisme).

La première réponse passe par le soutien de l'agriculture et de la forêt en tant qu'activités économiques à part entière afin qu'elles dégagent un revenu de l'acte de production.

Parallèlement, le développement d'actions concomitantes à l'acte de production est fortement encouragé en vue de répondre à la gestion d'espace délaissés qui représentent de forts enjeux pour le territoire (risques naturels, biodiversité, cadre de vie).

Dans le Haut Chablais, en complément d'une filière « bois d'œuvre », le développement d'une filière bois énergie locale est un choix stratégique. Le pari est fait que la mise en œuvre de cette filière « de l'arbre sur la parcelle à la plaquette dans la chaudière » entraînera le projet agricole et forestier territorial : gestion du foncier, desserte, organisation professionnelle de la filière...

Bernadette Jordan,
Syndicat intercommunal du haut Chablais,
Charte Forestière de territoire du Haut-Chablais,
Site Pilote d'Agriculture Durable.
Sous la Côte – 74 470 Vailly
04 50 73 87 58 - secretariat@sivom-haut-chablais.org

Valoriser les potentialités du massif du Vercors pour la production de bois de qualité : Un objectif de la Charte Forestière de Territoire du « Massif du Vercors »

En l'absence d'unités de première transformation sur son territoire, le massif du Vercors exporte aujourd'hui une matière première brute, ce qui handicape la valorisation de la ressource forestière.

Pour tirer un meilleur parti des qualités mécaniques de la ressource en bois résineux et valoriser les différents diamètres des bois résultant d'une exploitation en futaie jardinée, les communes et les propriétaires forestiers de la Charte Forestière de Territoire du « Massif du Vercors » (CFTMV) développent une stratégie de niche, en constituant une offre de bois et de grumes à hautes performances mécaniques pour des usages spécifiques dans la construction et le génie civil.

Cette stratégie s'inscrit dans la perspective de déclinaison de la Directive européenne produits de construction (DPC de 1998), qui impose le marquage CE des bois destinés à un usage structurel

Des tests à la rupture réalisés par le CTBA sur des résineux de montagne des Alpes du Nord, ont révélé une valeur de résistance supérieure ou égale à C30 pour 80% des épicéas et presque autant de sapins. Il y a donc un enjeu à identifier les bois du Massif du Vercors qui peuvent prétendre au niveau de hautes performances.

L'enjeu pour les communes forestières du Massif du Vercors est donc à la fois :

- de déterminer la proportion des bois à hautes performances dans la ressource de bois résineux du Massif du Vercors
- de déterminer le coût de la mesure de la valeur mécanique des bois lors de l'exploitation en régie de grumes écorcées
- d'identifier les débouchés potentiels pour des produits de bois ronds à hautes performances

COMMUNAUTE DE COMMUNE DU MASSIF DU VERCORS
135 rue de la République B.P.16
38250 VILLARD DE LANS
tel(04) 76 95 08 96 fax(04) 76 95 57 02

Pourquoi un Schéma Stratégique Forestier du Massif des Alpes ?

« Nous sommes passés d'une politique spécifique où nous travaillions entre nous, sans toujours se concerter (1^{ère} et 2^{nde} transformation...), à une politique territoriale !

Les départements, les régions ont des politiques territoriales, des contrats de développements, des objectifs, et la forêt, la filière bois doivent s'intégrer dans ces politiques si elles veulent avoir une place.

Le Schéma Stratégique Forestier du Massif des Alpes reprend une démarche ascendante, le concours de tout ce qui a émané des acteurs (réflexions et concertation) va donner une dimension territoriale, une dimension de massif.

Nous devons dégager des grandes orientations : des orientations générales qui peuvent intéresser l'Europe, l'Etat, les Régions.

Comme il est vrai aussi que les politiques devront être menées dans chaque territoire, dans chaque charte forestière de territoire, ou dans chaque contrat de développement, il s'agit également d'avoir un discours et des propositions politiques à l'échelle pertinente où l'on décide des projets, et où l'on donne des moyens.

L'enjeu du Schéma Stratégique Forestier du Massif des Alpes est de s'incorporer dans le Schéma Interrégional du massif des Alpes que pilote le Comité de Massif.

Toute la réflexion, la concertation engagée (étape nécessaire pour faire fonctionner la politique territoriale d'ensemble) seront présentées sous forme d'objectifs au comité de massif et négocié pour être inclus dans les chapitres du Schéma Interrégional. A la fin du 1^{er} semestre 2006, nous diffuseront alors les résultats de ce qui aura été retenu et présenteront à la fois un plan d'action adapté pour passer à une phase concrète au niveau du massif Alpin. »

Jean-Claude Monin, Président de l'Union Régionale des Associations de Communes Forestières Rhône-Alpes.

Remerciements :

Les deux Unions Régionales des Associations de Communes Forestières Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur, animatrices de la démarche remercient pour leur soutien financier : le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, La Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT), la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, la Région Rhône-Alpes.

Remerciements au Conseil Général des Alpes de Haute-Provence pour son soutien logistique concernant l'organisation des journées.

Des remerciements particuliers à Monsieur Jean-Louis Bianco, Président du Conseil Général, député des Alpes de Haute Provence, à Monsieur André Périllat, Maire du Grand-Bornand ainsi qu'à Monsieur Jean-Bernard Challamel, Maire de la Commune de Thônes pour leur accueil et participation à ces journées.

Remerciements également aux présidents, animateurs et Rapporteurs des sept ateliers de débats, tous issus d'organismes différents et qui se sont associés pour la réussite de ces journées.

Merci également aux nombreux acteurs du territoire composant les 4 groupes ayant contribué à la phase de réflexion préalable du Schéma Stratégique Forestier du Massif des Alpes :

- Cadre de vie : (25 organismes)
- La forêt source de produits d'avenir : (8 organismes)
- Habitat : moderne et bioclimatique (16 organismes)
- Prospective : 11 organismes

(la liste des organismes composant les quatre groupes de réflexion est disponible sur le site <http://www.ofme.org>)

N'oubliez pas les questionnaires ! Votre avis nous intéresse !

Selon si vous êtes usager, élu local, propriétaire forestier, agriculteur, industriel, répondez aux questions qui étaient remises avec votre dossier lors des journées.

Vous pouvez les retourner à :

L'Union Régionale des Associations de Communes Forestières Rhône-Alpes

Fax : 04.79.33.38.95

Mail : j.masson@cofor.org

Adresse : 350 quais Charles Ravet 73.000 Chambéry

Vous pouvez aussi télécharger le questionnaire sur :

<http://www.ofme.org>

Pour tout renseignement :



Union Régionale des Associations de
Communes Forestières Rhône Alpes

350 Quai Charles Ravet
73 000 Chambéry

Tél : 04 79 72 90 39
Fax : 04 79 33 38 95
uracofra@incofor.fr



Union régionale des associations de communes
forestières Provence Alpes Côte d'Azur

Pavillon du Roy René, Valabre
13 120 Gardanne

Tél : 04 42 65 43 93
Fax : 04 42 51 03 88
ofme@ofme.org